

Luxembourg, le 15 juin 2023

Circulaire n° 2023-077

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux,
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : EPSA 2023-2024 – Concours européen d'excellence dans le secteur public («European Public Sector Award») – Appel à candidatures

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Concours européen d'excellence dans le secteur public (EPSA) constitue une plateforme exceptionnelle qui célèbre et reconnaît l'excellence dans le secteur public. Il s'adresse à toutes les administrations du secteur public européen et est organisé, tous les deux ans, par l'Institut européen d'administration publique (IEAP) de Maastricht, avec le soutien de la Commission européenne et de plusieurs partenaires européens, dont le Luxembourg.

L'édition 2023-2024 de l'EPSA a comme thème fédérateur « L'encouragement de l'innovation par l'apprentissage ». Des cas de bonnes pratiques sont recherchés dans les trois domaines suivants :

- L'**innovation** qui cible des projets qui sont fondés sur l'innovation au sens large de la transformation organisationnelle, comme par exemple des réponses efficaces à la pandémie de COVID 19, induisant une augmentation de l'agilité de l'organisation pour répondre à de futurs chocs,
- La **transition verte et la durabilité** qui met en avant des projets dans lesquels les organismes du secteur public cherchent directement des solutions aux défis du changement climatique à travers, par exemple, la réduction des émissions et autres polluants ou une optimisation de l'utilisation des ressources naturelles,
- La **transformation digitale** qui se focalise sur des projets qui, moyennant des solutions digitales comme par exemple l'intelligence artificielle, la robotique ou l'apprentissage machine, facilitent l'évolution des modes de travail. Ceci pourrait inclure des démarches d'intégration ou de renforcement de mesures de cyber sécurité pour les menaces récentes et futures, une amélioration de l'accès des citoyens à l'information ou encore, par exemple, une amélioration de l'efficacité de l'analyse et de l'interprétation des données.



Participer avec une ou plusieurs bonnes pratiques de votre administration à l'EPSA 2023-2024 présente différents avantages :

- Une reconnaissance de l'excellence qui place votre administration parmi les bonnes pratiques en matière d'innovation et qui fait office de témoignage de l'engagement de vos collaborateurs à fournir des services publics de qualité aux citoyens-usagers,
- L'accès à une communauté dynamique d'organisations du secteur public où le partage de connaissances, d'idées et d'expériences favorisent une culture de l'amélioration continue et qui inspirent d'autres organisations publiques dans toute l'Europe,
- Une stimulation du changement et de la transformation avec un apprentissage entre pairs, permettant de créer des liens et de trouver de l'inspiration dans d'autres projets.

La période de l'application en ligne s'étend **jusqu'au 30 septembre 2023 inclus**.

Le concours s'adresse à tous les départements ministériels, administrations et services de l'État, ainsi qu'à toutes les communes et autres entités publiques.

Je vous encourage donc vivement à participer à cette formidable occasion pour mettre non seulement en valeur votre administration avec ses projets novateurs, mais pour donner également une visibilité accrue aux approches innovantes des services publics au Luxembourg.

Pour tout renseignement supplémentaire et toute question ayant trait au support et à la confection des dossiers de candidature, je vous prie de contacter directement Mme Nadine HOFFMANN (tél: 247-73122, courriel: nadine.hoffmann@mfp.etat.lu).

Les modalités de participation et de sélection ainsi que le dossier de candidature se trouvent sous www.eipa.eu/epsa-2023/.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Fonction publique

Marc Hansen

